



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/11/2018

Dossier complet le :

07/11/2018

N° d'enregistrement :

2018-7382

1. Intitulé du projet

Création d'un crématorium sur la commune de Sainte-Eulalie (33)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom HANOKA

Prénom Julien

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

La société des crématoriums de France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Directeur général adjoint

RCS / SIRET

4 0 2 7 6 1 7 8 7 0 0 1 2 4

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
48. Crématorium	Surface total aménagée : 6 787 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un crématorium sur quatre parcelles sur une surface totale de 6 787 m² comprenant :

- le bâtiment crématorium, d'une surface plancher d'environ 701.3 m²
- des voies d'accès publiques et techniques
- un parking public de 77 places de stationnement
- une cour de service avec 3 places de stationnement
- des espaces verts, dont un jardin du souvenir

Voir annexe 20 - Plan de masse du projet

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à une demande croissante concernant la crémation et à une saturation des deux crématoriums existants du bassin bordelais. Aujourd'hui, plus d'un tiers des obsèques en France passent par une crémation.

Il existe actuellement deux crématoriums sur le département de la Gironde : à Montussan et à Mérignac.

- Le crématorium de Montussan se trouve à 8 km au sud-est de la zone de projet (trajet : 12 minutes en voiture).
- Le crématorium de Mérignac se trouve à plus de 25 km au sud-ouest de la zone de projet (trajet : 21 minutes en voiture).

Le projet est proche des deux crématoriums existants, mais ces deux crématoriums sont saturés. Il vient compléter les besoins en crémations de l'agglomération.

Quatre autres crématoriums existent dans les trois départements voisins :

- Bergerac situé à 85 km (trajet : 1h20 en voiture)
- Saintes situé à 102 km (trajet : 1h00 de voiture)
- Tonneins situé à 105 km (trajet : 1h26 min en voiture)
- Mont-de-Marsan situé à 145 km (trajet : 1h26 min en voiture)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La préparation (dépôts des dossiers réglementaires, consultation des entreprises, analyse des offres) est prévue sur environ 14 mois et les travaux sont prévus sur une durée totale de 9 mois.

La décomposition des phases de chantier est la suivante :

- 1 mois de préparation de chantier, 8 mois de "travaux".
- Les travaux seront effectués hors de l'emprise publique dans le cadre d'un chantier propre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le crématorium aura une activité moyenne annuelle de 1 000 crémations la première année avec une projection à 1 800 dans 20 ans. On suppose la présence moyenne de 30 proches par crémation.

Le crématorium comprendra un appareil de crémation, installé dans un local dédié, muni d'un dispositif d'introduction des cercueils, d'un système de récupération et de traitement, conditionnement. Des installations de filtration des rejets atmosphériques, répondant aux normes en vigueur, seront installées dans la partie technique. Les systèmes de ventilation, de refroidissement et filtration seront situés à l'extérieur.

Un système de récupération de chaleur permettra le chauffage du bâtiment.

Au niveau de l'accès à la parcelle :

- L'entrée et la sortie des véhicules du public se fera directement par l'avenue de Saint Loubès.
- L'entrée et la sortie des piétons se fera directement par la rue de la commanderie des Templiers.
- L'entrée et la sortie des véhicules de service, des employés et du cercueil se fera par la rue de la commanderie des Templiers.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à l'évaluation environnementale au cas par cas au titre R122-2 du Code de l'Environnement

Le projet est soumis au permis de construire au titre L et R 421-1 et suivants du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du projet (AE3 : 1 442m ² - AE4 : 671 m ² - AE5 : 3 246m ² - AE6: 1 427 m ²)	6 687 m ² (< 1 ha)
Surface du bassin-versant interceptée	0 ha
Surface totale :	0.687 ha
Surface bâtie - emprise au sol	701m ²
Capacité d'accueil (salle cérémonie)	3 personnes affectées au site (personnel) et 100 visiteurs
Capacité parking	80 places de stationnement

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

11 Avenue de Saint-Loubès
33560 Sainte-Eulalie

Voir annexe 2 - Plan de situation

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 4 ° 5 5 ' 1 8 " 4N Lat. 0 ° 2 8 ' 3 2 " 5W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), ni de zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) est répertoriée sur la commune de Sainte-Eulalie. La ZNIEFF la plus proche se trouve à plus de 700m au Sud-Ouest de la zone de projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type II n° 720001964 "Zones Humides d'ambes à Saint-Louis-de-Montferrand" (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet ne se situe pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. Il existe néanmoins à proximité une zone qui se situe à environ 20 km. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet ne se situe pas sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit. Il existe néanmoins à proximité deux zones qui se situent à environ 6 km. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet ne se situe ni sur un bien inscrit au patrimoine mondial, ni sur une zone tampon. Il existe néanmoins plusieurs sites à proximité, la plus proche étant l'église Saint-Pierre situé à 800 m du projet. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la carte sur les milieux potentiellement humides de la France métropolitaine du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, aucun milieu potentiellement humide n'est situé sur la zone de travaux. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sainte-Eulalie est classé en zone sismique de niveau 2 (faible) et elle est concernée par des tempêtes, des inondations, des mouvements de terrain liés au retrait & gonflement des argiles. La commune n'est pas concernée par un plan de prévention des risques technologiques. Le site le plus proche se situe sur la commune de Carbon Blanc à deux kilomètres : MESSER France SAS classée SEVESO Seuil Bas
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet se trouve dans une zone de répartition au titre de l'aquifère "Oligocène Entre deux Mers (126) de 50 m (cote de référence NGF)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la n° FR7200660 "LA DORDOGNE" situé à droite de la zone de projet et la ZSC n° FR7200686 -"Marais du Bec d'Ambès" situé à environ 3 km à l'ouest du projet. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet se situe à 3 km du site inscrit du village extension d'Asques et à 4.5 km des sites inscrits du village d'Asques et du château de Puymiran. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau consommée par le crématorium proviendra du réseau communal d'eau potable (pas de prélèvement direct dans le milieu naturel via un forage). Les utilisations de l'eau concerneront les besoins en eau potable estimée à quelques m ³ par jour.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume des déblais à évacués est d'environ 500 m ³ .
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'incidence.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'incidence.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est actuellement une zone urbanisée. Il ne concerne qu'une surface réduite. Le projet prévoit de conserver une partie des arbres du site et de replanter de nouveau sujet. Ainsi le projet n'entraînera aucune consommation significative d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre d'installations industrielles dans un rayon de : 500 m : 0 1 000 m : 0 (voir annexe 7 - Descriptif Georisques)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(voir annexe 7 - Descriptif Georisques)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions atmosphériques engendrées par le projet respectent les recommandations des autorités sanitaires et ne présentent donc pas de risque sanitaire. Conforme aux décrets : n° 94-117 du 20 décembre 1994 Au projet de décret modifiant les rejets atmosphériques du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère (voir annexe 8 - Description techniques Four & Filtration)
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré par le crématorium reste très faible (personnels et visiteurs)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic engendré par l'activité du crématorium sera source de bruit, mais les nuisances sonores engendrées par le trafic sera très faible. L'aéroréfrigérant des fumées fonctionne exclusivement en période diurne avec une émergence très faible de 45dB(A). Ainsi l'impact sonore du crématorium sur son environnement sera minime. (voir annexe 8 - Description techniques Four & Filtration)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En dehors des périodes de chantier (impact temporaire), le crématorium n'est pas susceptible de générer des vibrations dans l'environnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le crématorium fonctionne exclusivement en période diurne.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les fumées du crématorium produites par la crémation contiennent des polluants.</p> <p>Cependant la mise en place, d'un système de filtration permet de réduire les concentrations rejetées, permettant des rejets conformes à la réglementation. Installation conforme au minima à la loi du 28 janvier 2010 ou à toute autre évolution réglementaire, même au niveau européen. (voir annexe 8 - Description techniques Four & Filtration)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment et des parkings qui imperméabiliseront la zone nue actuelle.</p> <p>Ainsi il y aura des rejets liquides (eaux de ruissellement) qui seront évacués dans un bassin de stockage/infiltration.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le crématorium rejettera des effluents domestiques inférieurs à une dizaine d'équivalent-habitants.</p> <p>Les eaux usées seront collectées et évacuées vers le réseau d'EU par l'intermédiaire d'un poste de relèvement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets seront des ordures ménagères (papiers, gobelets vides,...).</p> <p>Les résidus métalliques issus de la crémation font l'objet de collecte, traitement et valorisation dans le cadre d'une filière spécifique d'un opérateur externe. La traçabilité sera assurée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Concernant les projets de crématorium, aucun n'est prévu à proximité de la zone de projet. Le projet le plus près se trouve à plus de 60 km au sud-ouest de la zone de projet, sur la commune de Biganos.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un système de filtration permettra de réduire les concentrations de polluant des fumées de crémation rejetées dans l'atmosphère, permettant des rejets conformes à la réglementation. L'installation sera conforme a minima à la loi du 28 janvier 2010 ou à toute autre évolution réglementaire, même au niveau européen.

Concernant les nuisances sonores, le site ne fonctionnera pas en période nocturne.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site est situé dans un espace urbain, le long d'une autoroute et le crématorium et ses rejets seront conformes aux lois en vigueur.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 - à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact
Annexe 2 - Plan de situation au 1-25 000
Annexe 3 - Photographies du site
Annexe 4 - Plan de masse du projet
Annexe 5 - Plan des abords
Annexe 6 - Localisation des sites à enjeux environnementaux
Annexe 7 - Descriptif www.géorisques
Annexe 8 - Documentation technique Four & Filtration

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Bailleul

le,

05/11/2018

Signature

**JULIEN
HANOKA ID**

Signature numérique de
JULIEN HANOKA ID
Date : 2018.11.05 16:39:48
+01'00'

Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000















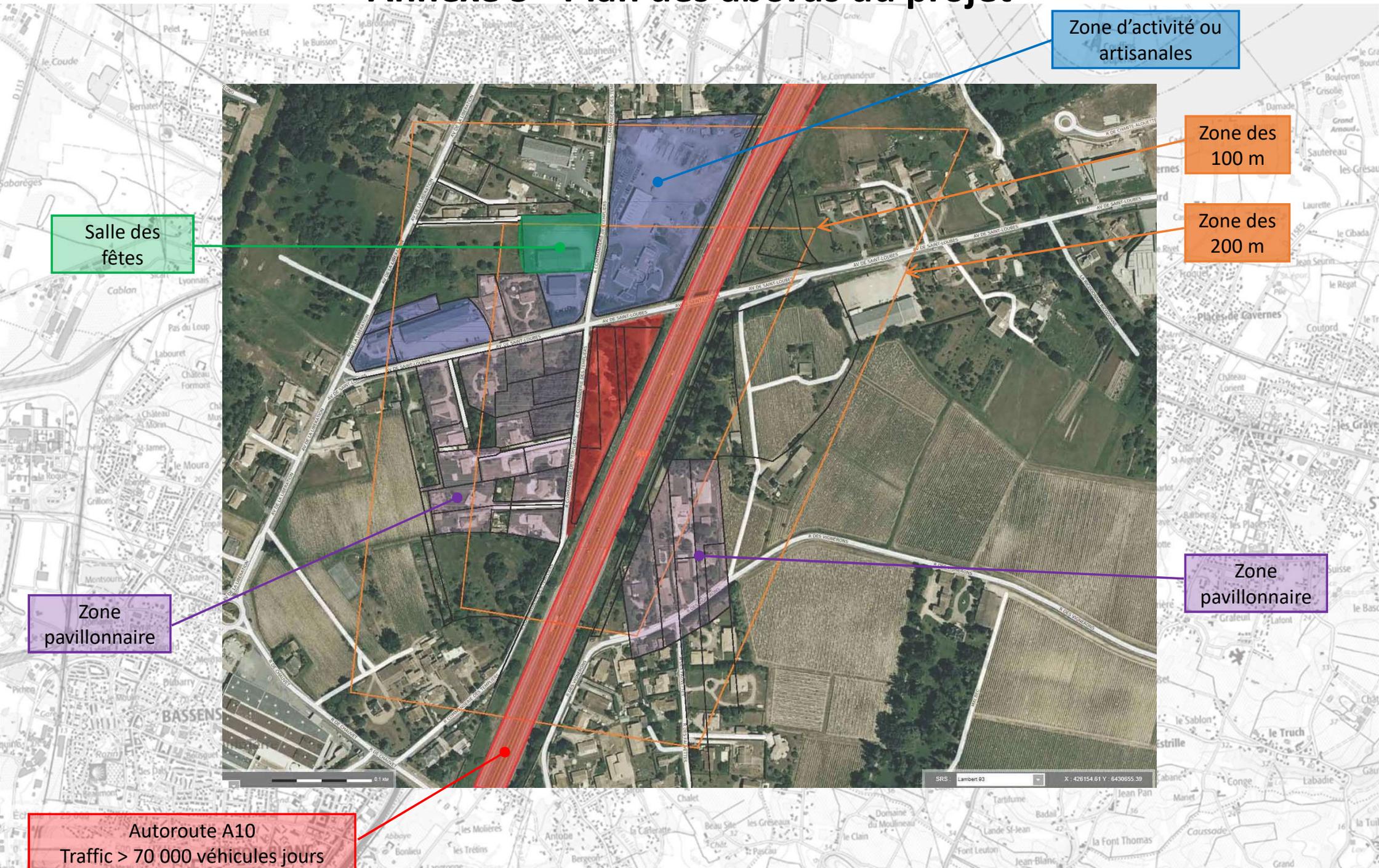




Plan de masse du projet



Annexe 5 - Plan des abords du projet

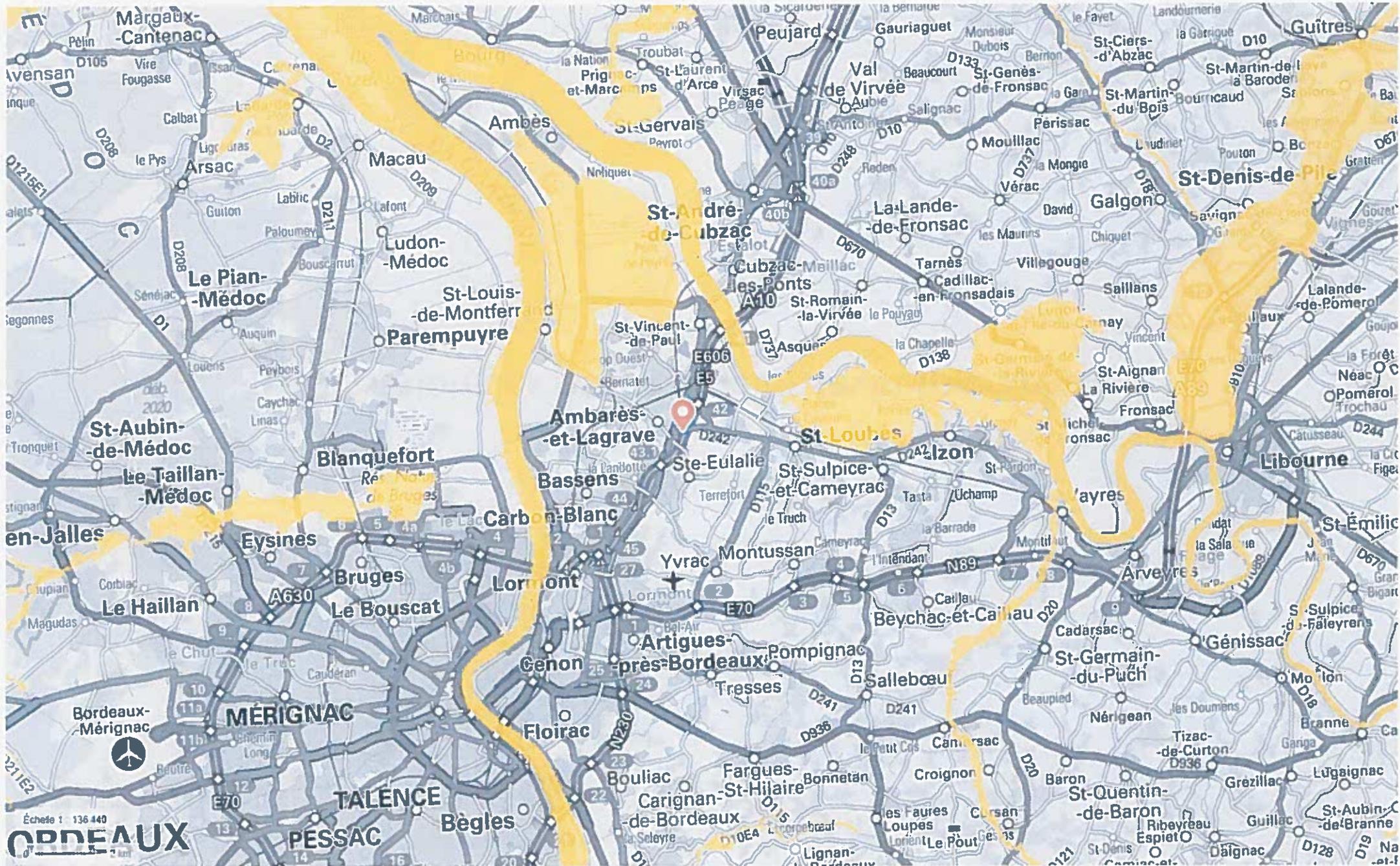




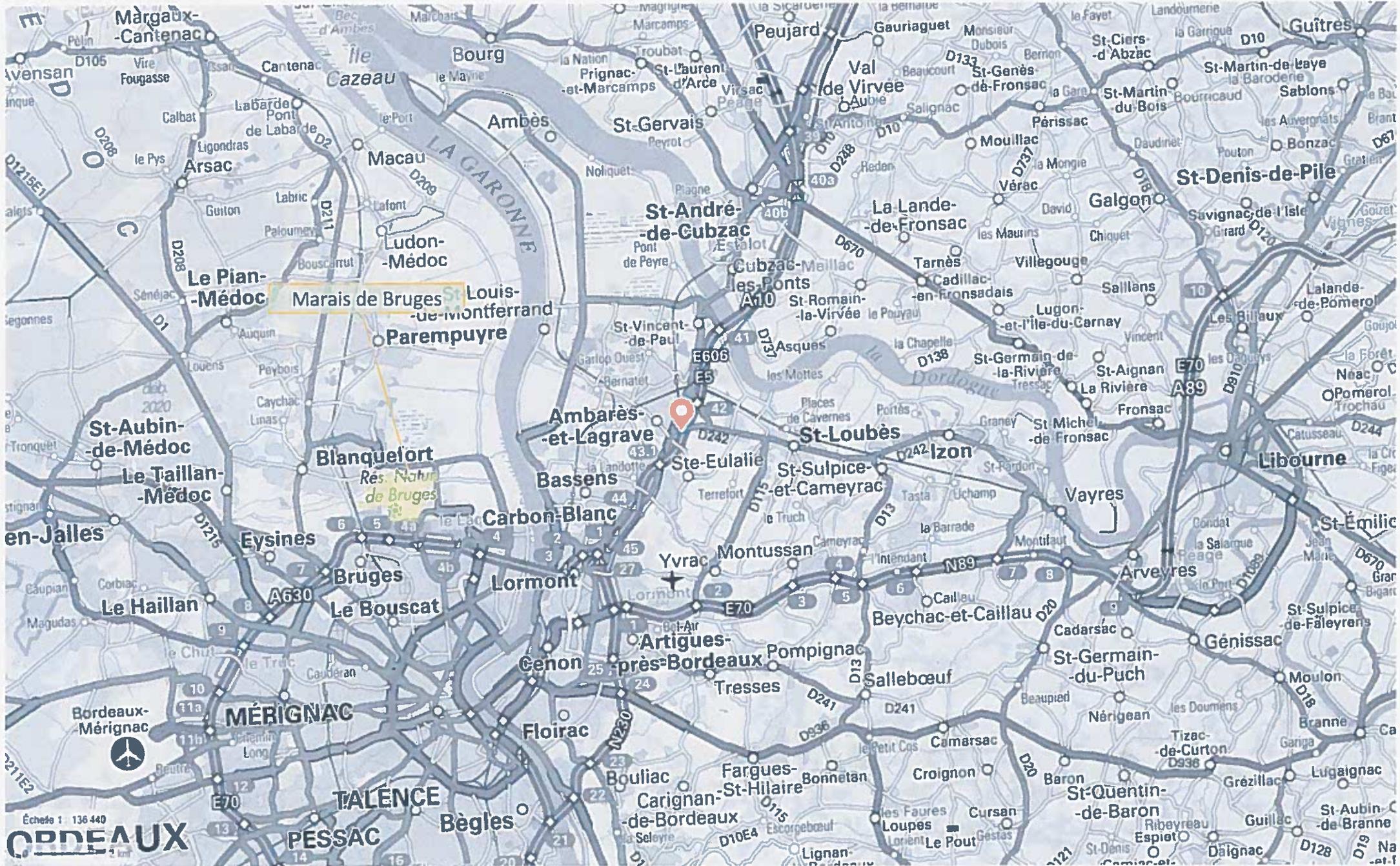
Annexe 6

Localisation des sites à enjeux environnementaux

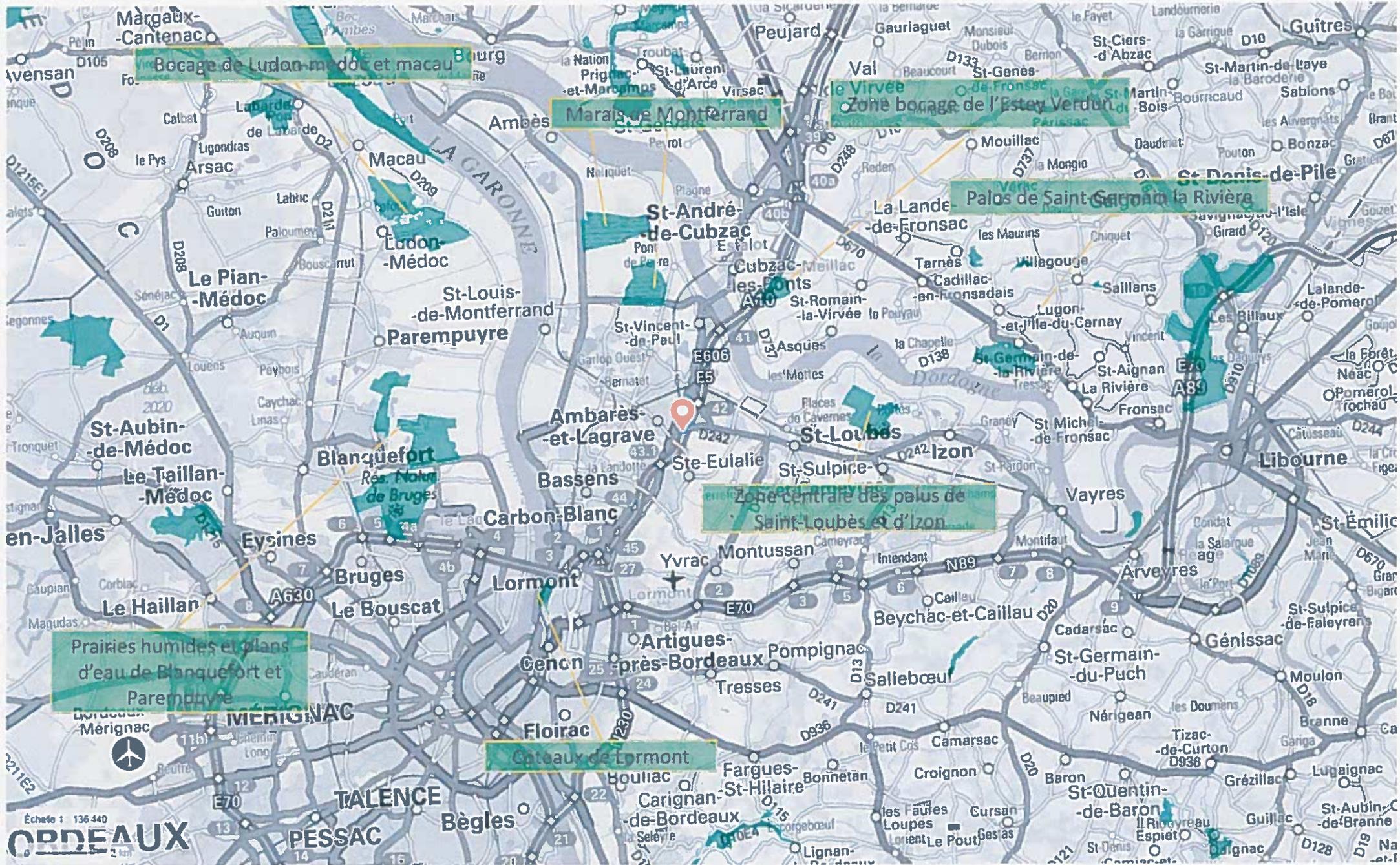
Localisation des Natura 2000 (Habitats) situés à proximité du projet de création du crématorium de Sainte-Eulalie



Localisation des Natura 2000 (Oiseaux) situés à proximité du projet de création du crématorium de Sainte-Eulalie



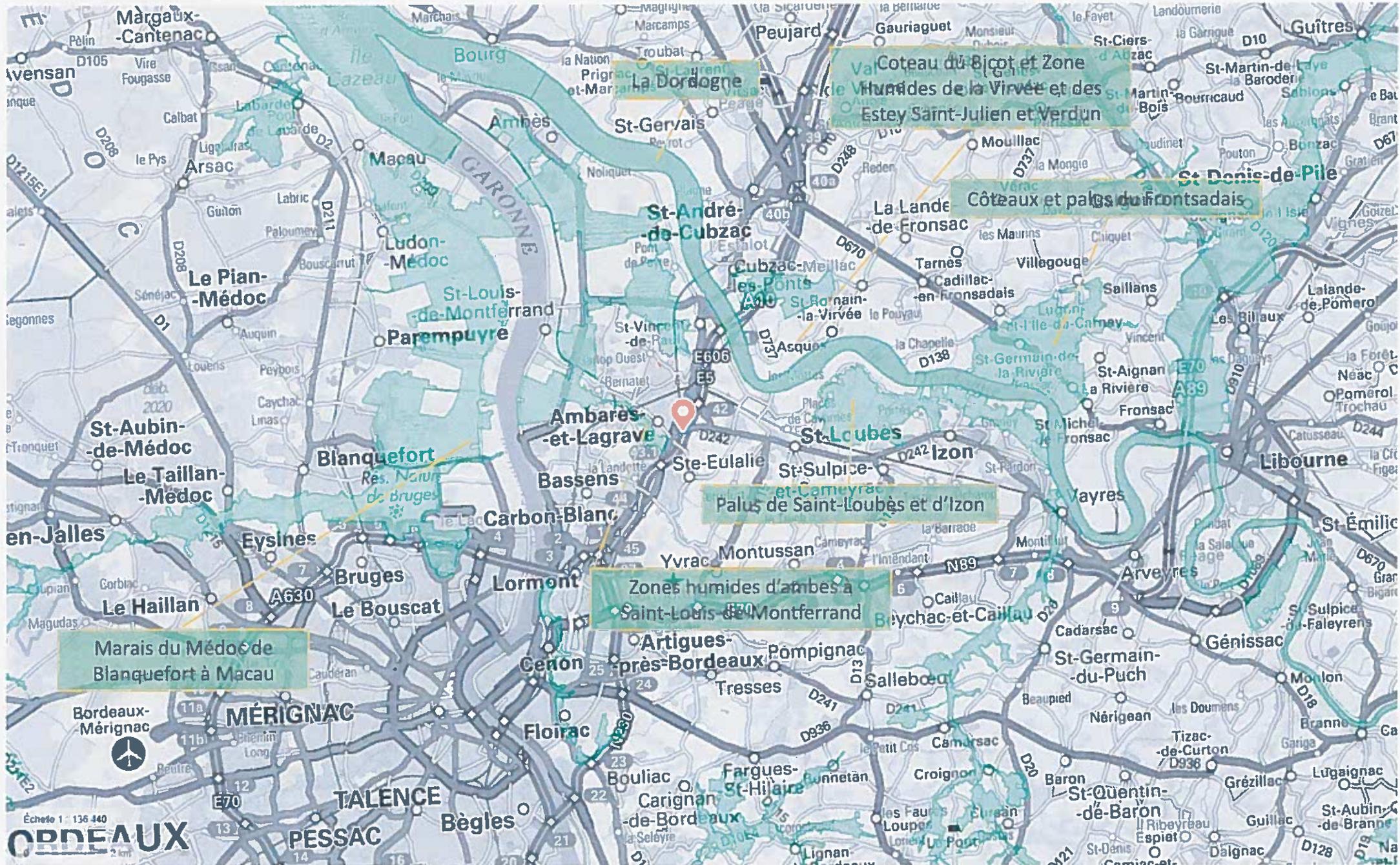
Localisation des ZNIEFF de type I situées à proximité du projet de création du crématorium de Sainte-Eulalie



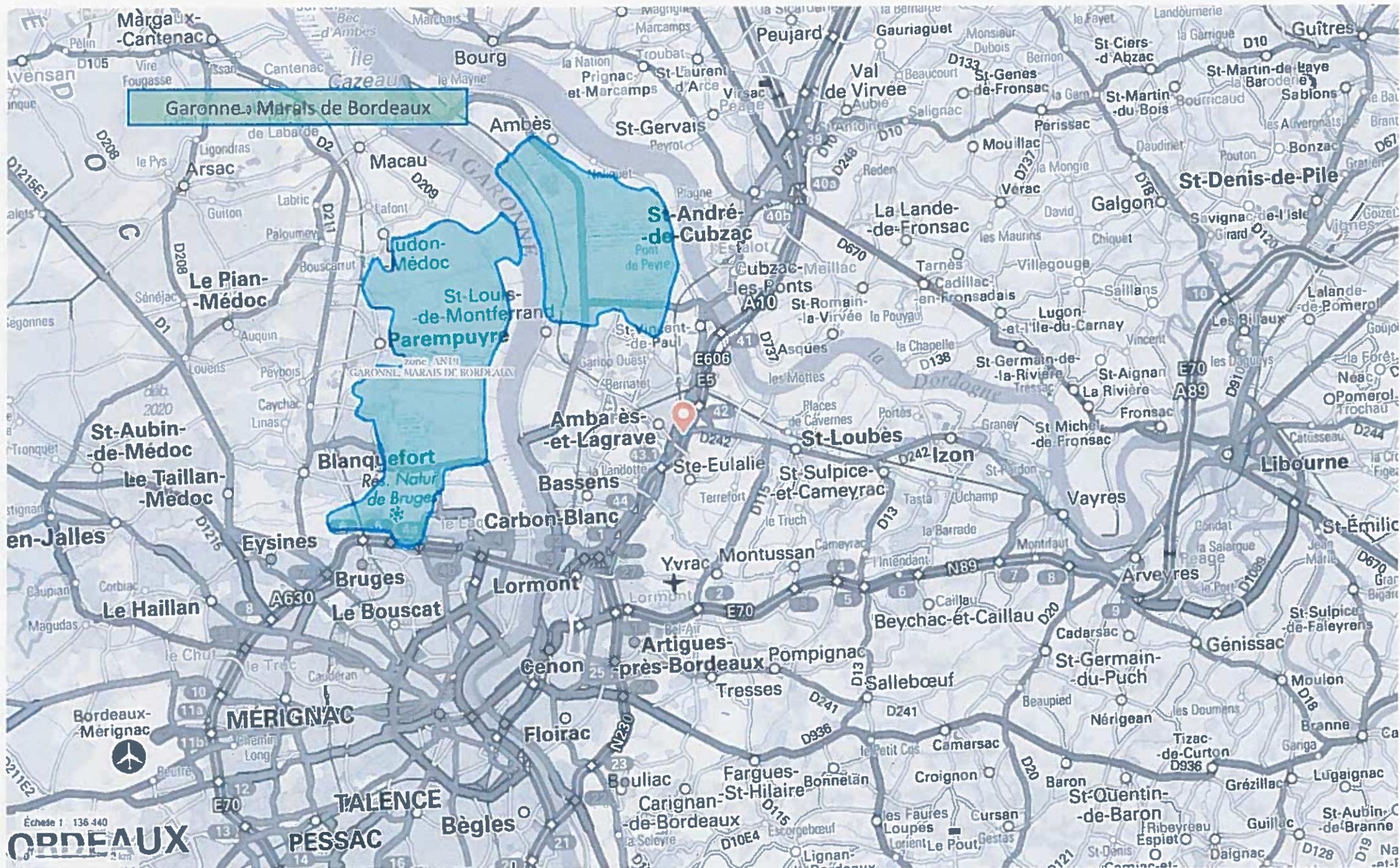
Échelle : 1:36 440
ORPÈDEAUX

Source : www.geoportail.fr

Localisation des ZNIEFF de type II situées à proximité du projet de création du crématorium de Sainte-Eulalie

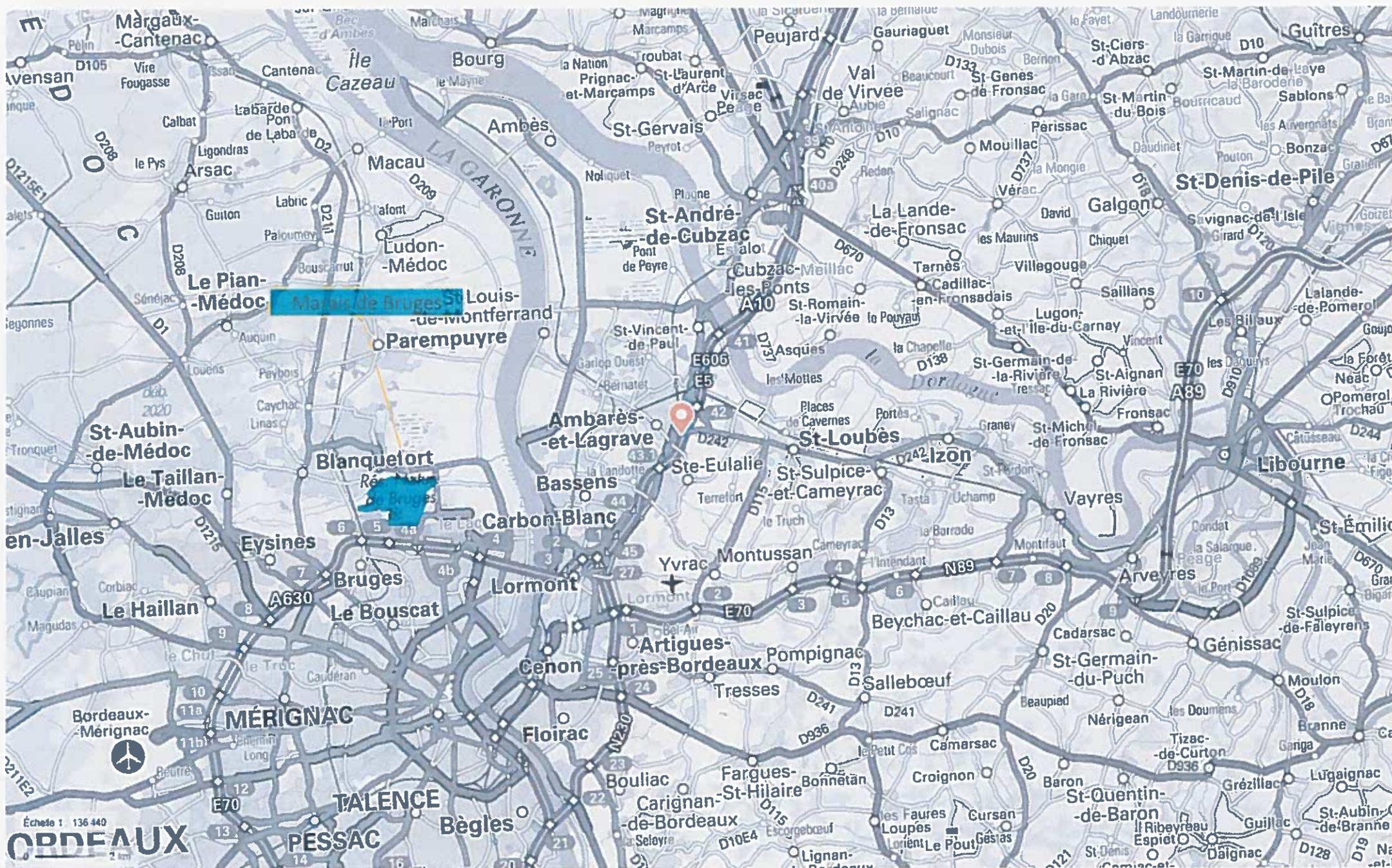


Localisation des ZICO situées à proximité du projet de création du crématorium de Sainte-Eulalie

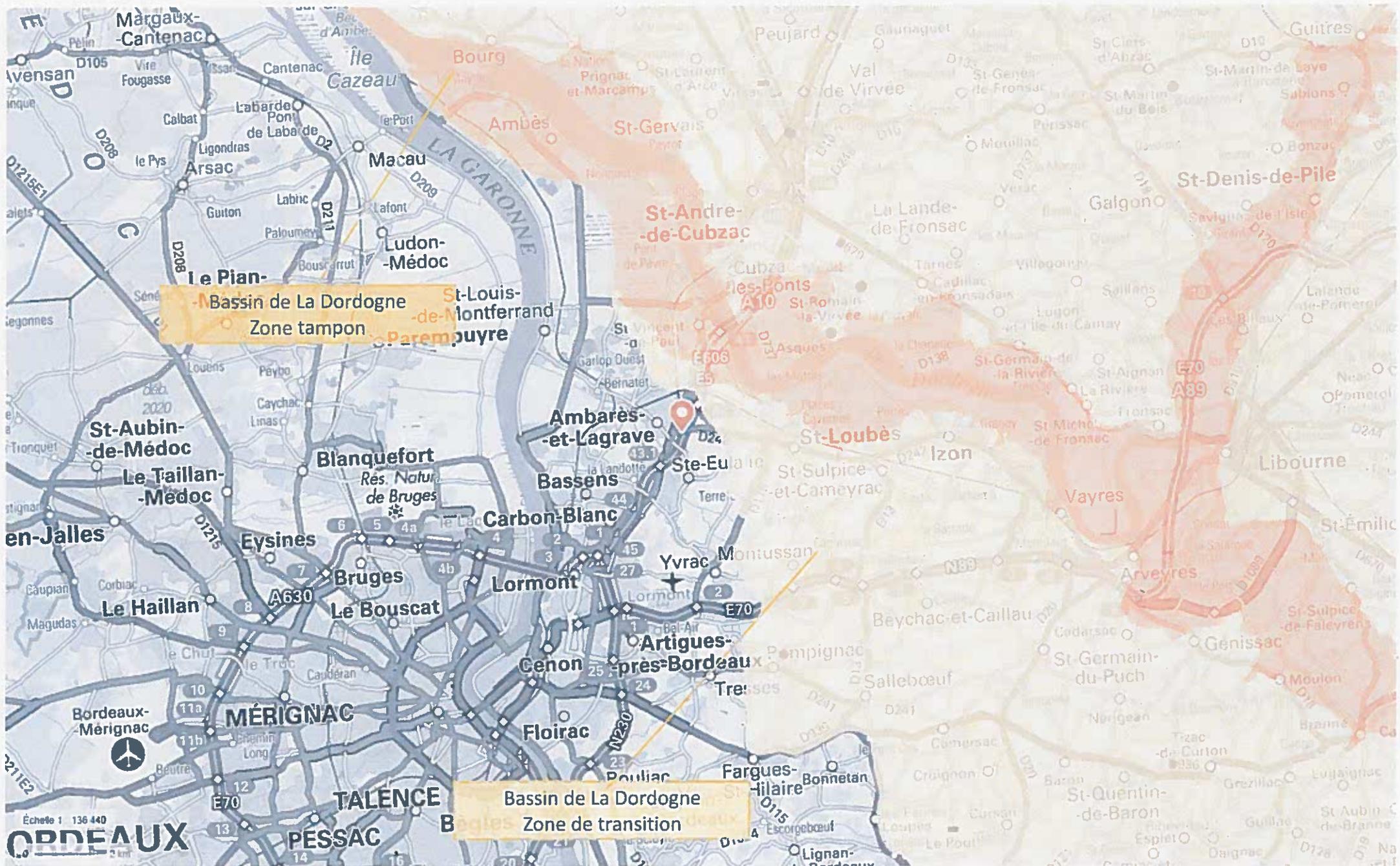


Source : www.geoportail.fr

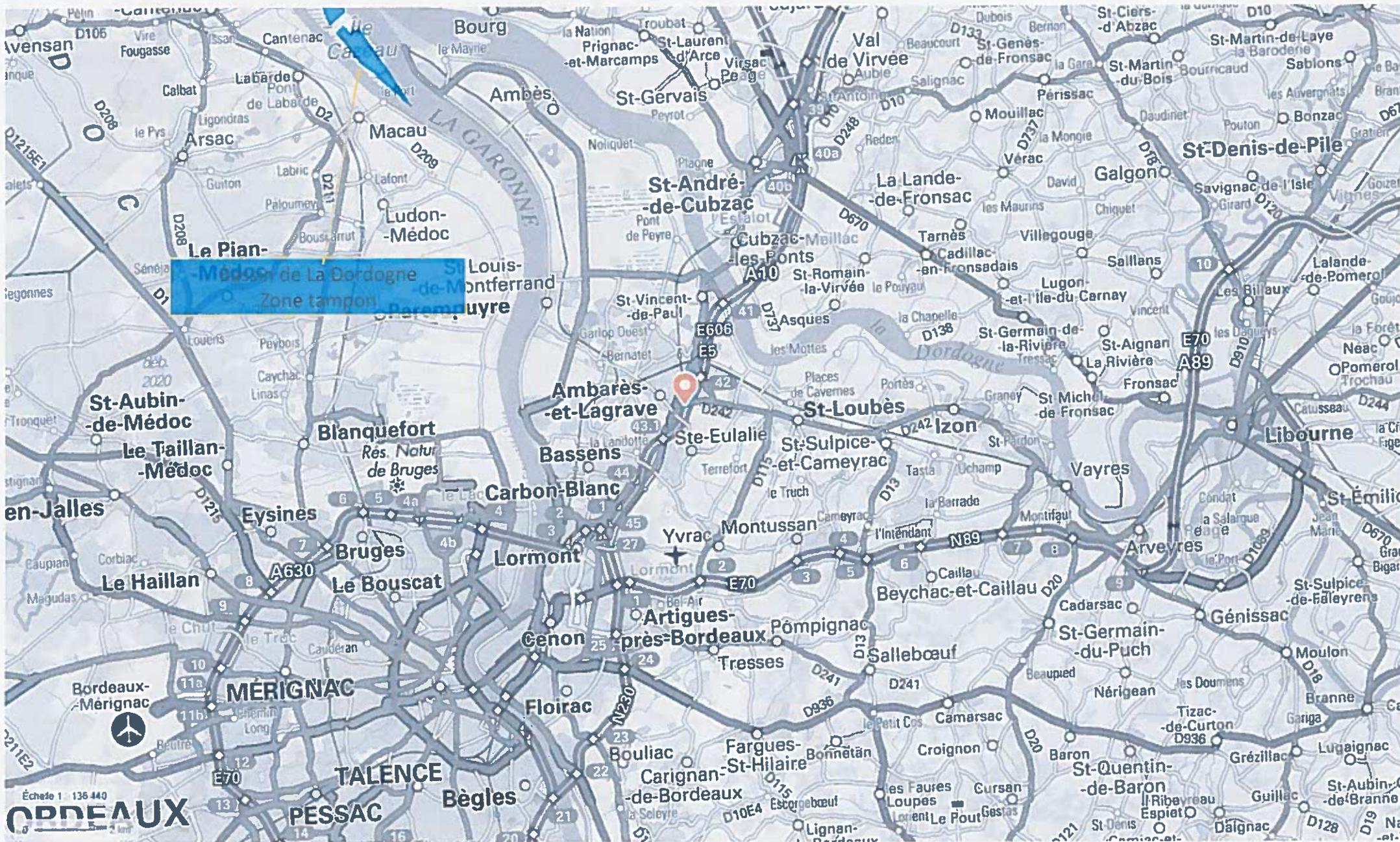
Localisation de la réserve naturelle nationale située à proximité du projet de création du crématorium de Sainte-Eulalie



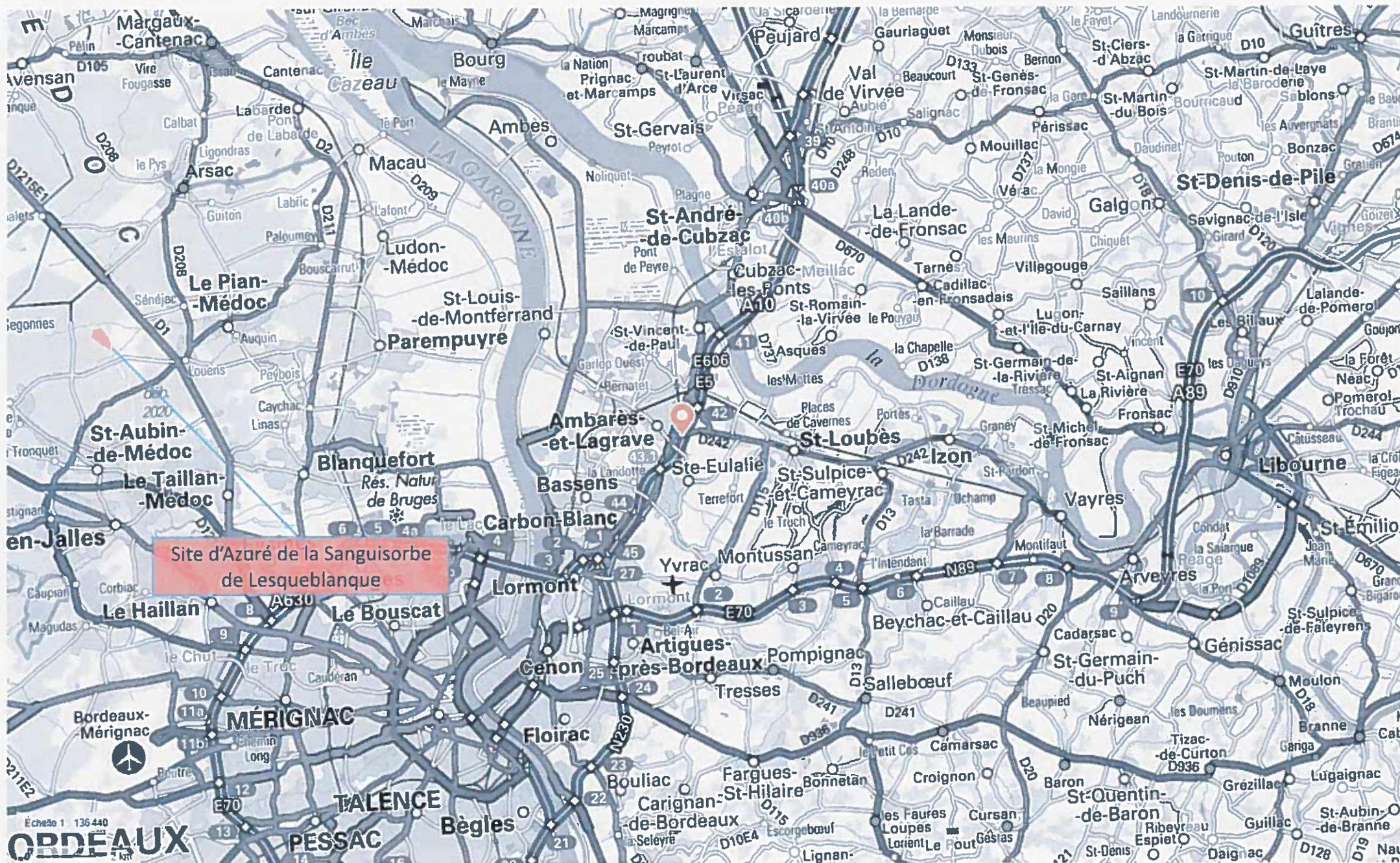
Localisation des réserves de biosphère situées à proximité du projet de création du crématorium de Sainte-Eulalie

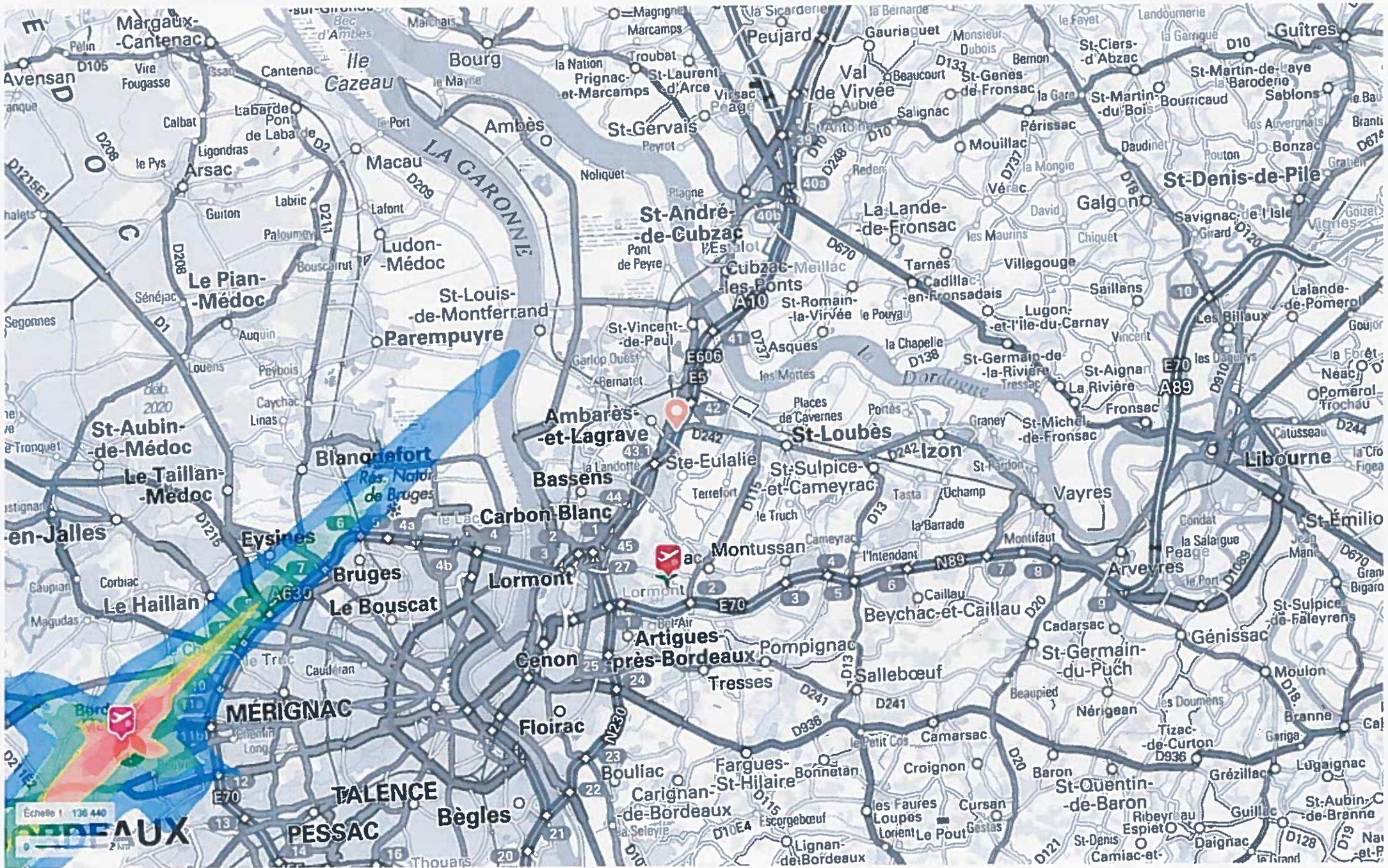


Localisation des parcelles protégées acquises (conservatoire du littoral) situées à proximité du projet de création du crématorium de Sainte-Eulalie



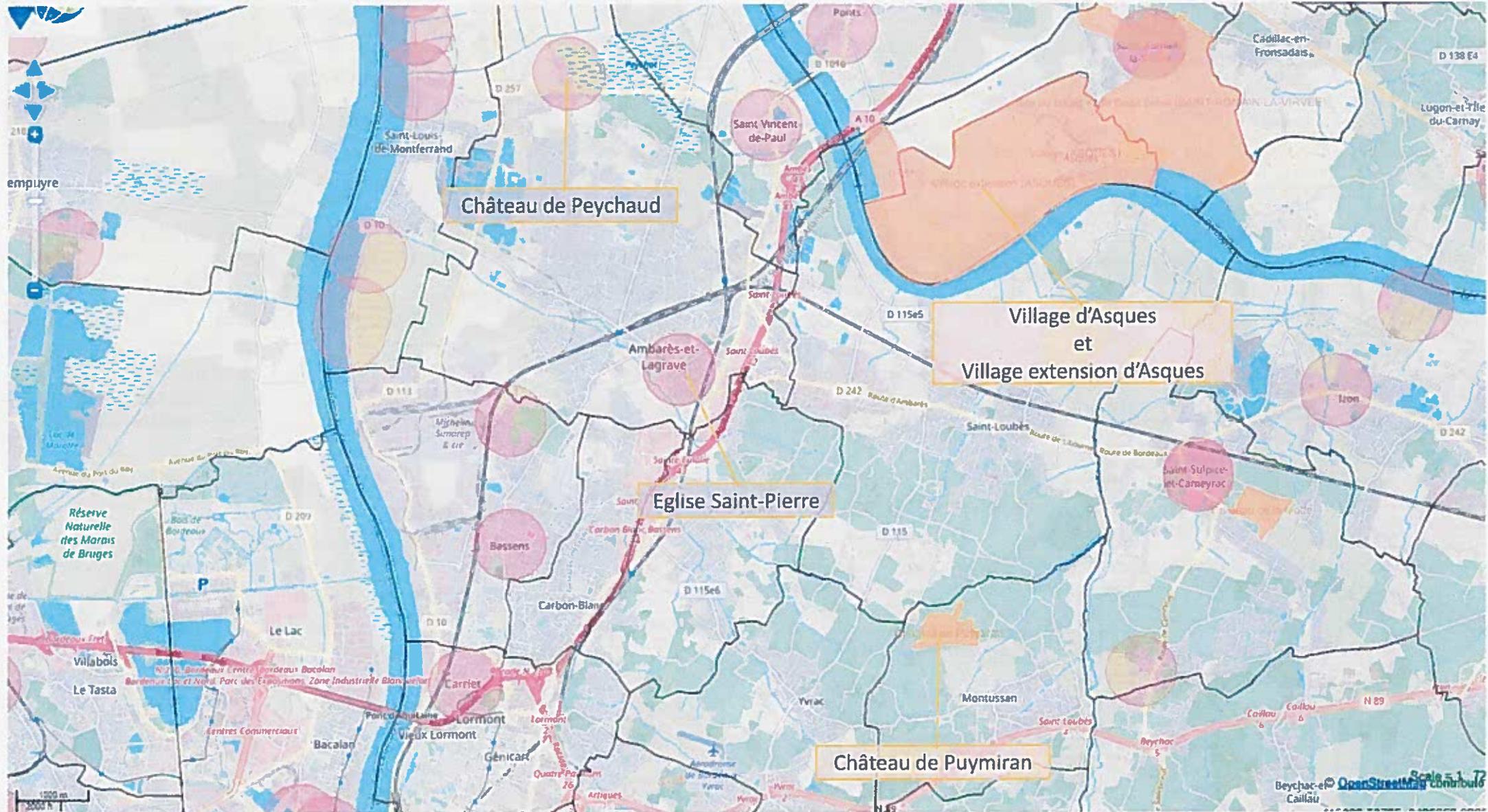
Localisation des sites d'arrêt du Biotope situés à proximité du projet de création du crématorium de Sainte-Eulalie



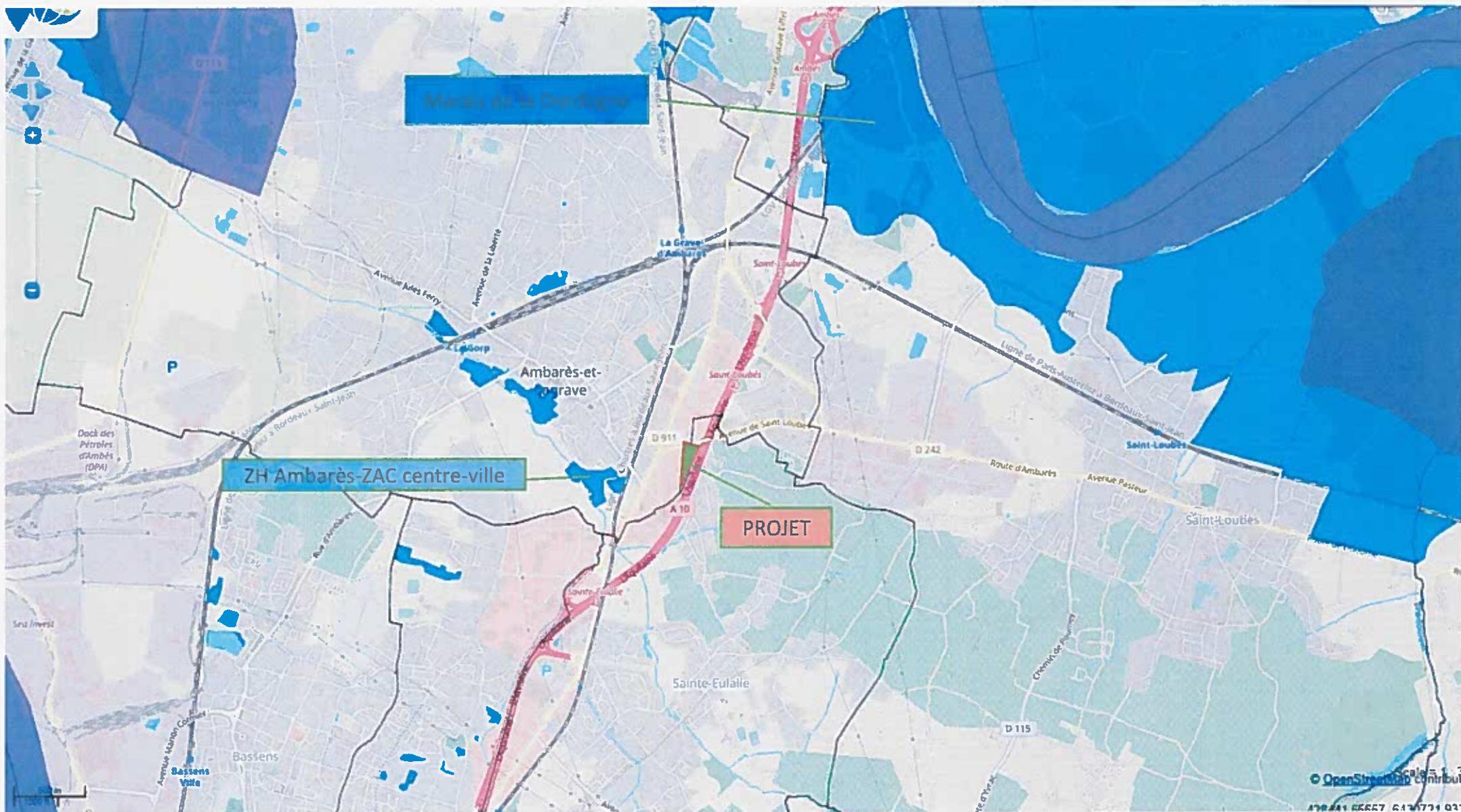


Source : www.geoportail.fr

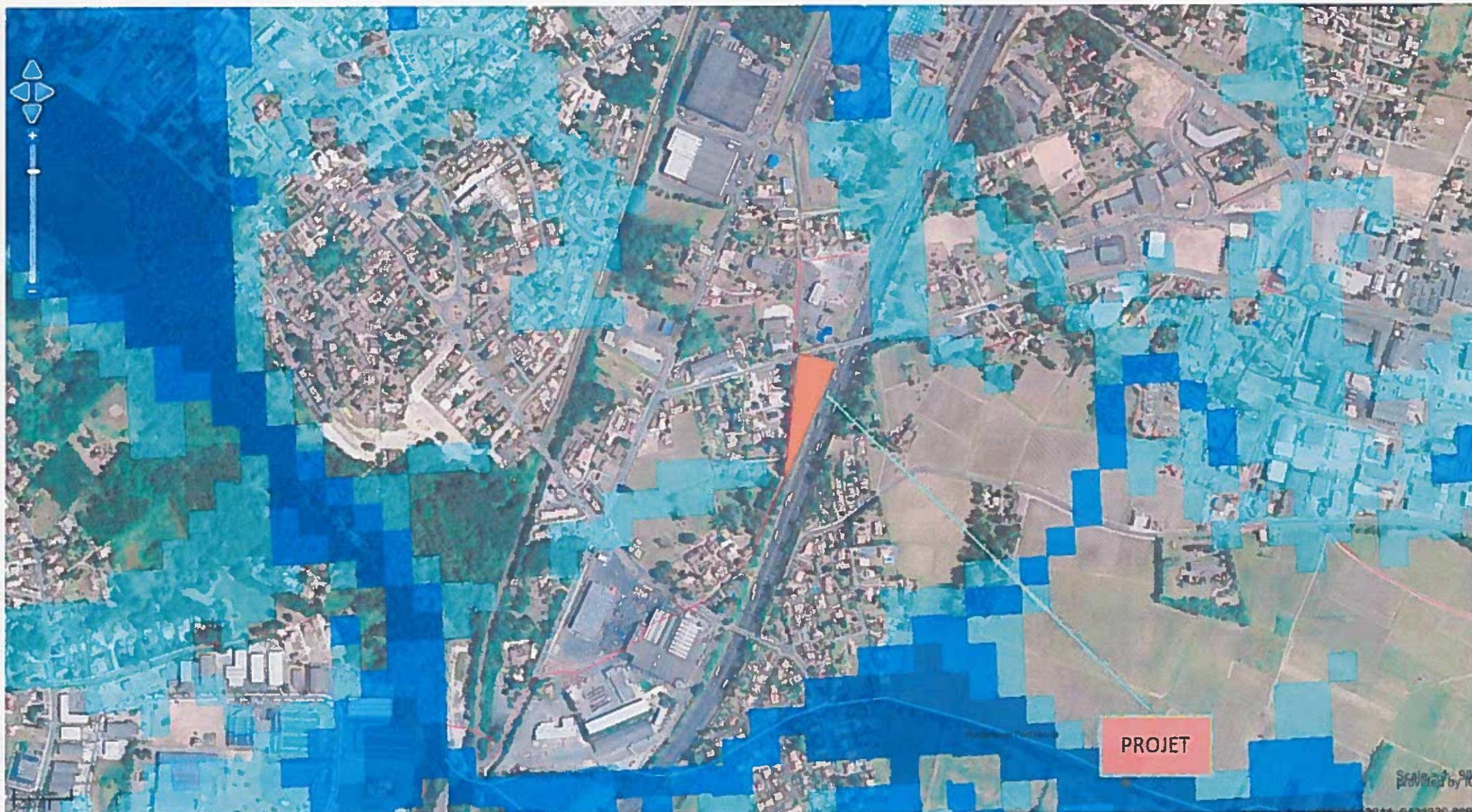
Localisation des monuments historiques situés à proximité du projet de création du crématorium de Sainte-Eulalie



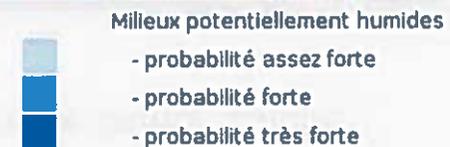
Localisation des zones humides situées à proximité du projet de création du crématorium de Sainte-Eulalie



Localisation des milieux potentiellement humides au niveau du projet de création du crématorium de Sainte-Eulalie



Source : <http://sig.reseau-zones-humides.org/>





Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques (ERNMT) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique. Pour plus d'information, consultez les précautions d'usage en annexe de ce document.

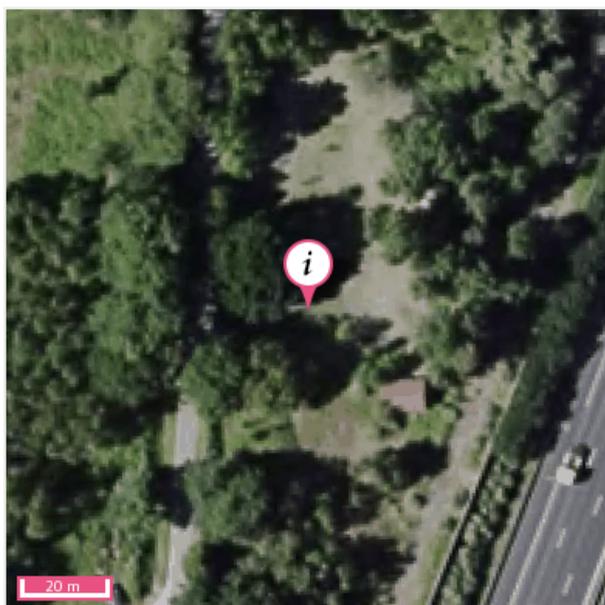
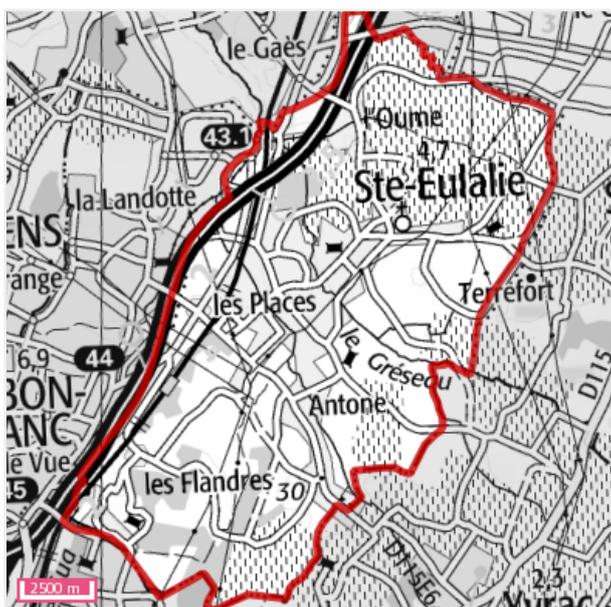
Localisation



Coordonnées GPS:

latitude = 44.92119

longitude = -0.47591



Informations sur la commune

Nom : SAINTE-EULALIE

Code Postal : 33560

Département : GIRONDE

Région : Nouvelle-Aquitaine

Code INSEE : 33397

Commune dotée d'un DICRIM : Non

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 16 (*détails en annexe*)

Population à la date du 02/06/2009 : 4632

Quels risques peuvent impacter la localisation ?



Retrait-gonflements des sols

Aléa faible



Séismes

2 - FAIBLE



Installations industrielles



Sites inventaire BASIAS



L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Elle peut être liée à un phénomène de débordement de cours d'eau, de ruissellement, de remontées de nappes d'eau souterraines ou de submersion marine.

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LES INNONDATIONS ?

Territoire à Risque important d'Inondation - TRI

Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation : Non

Atlas de Zone Inondable - AZI

Localisation exposée à un Atlas de Zone Inondable : Non

Informations historiques sur les inondations

40 évènements historiques d'inondations sont identifiés dans le département GIRONDE (Affichage des 10 plus récents)

Date de l'évènement (date début / date fin)	Type d'inondation	Dommages sur le territoire national	
		Approximation du nombre de victimes	Approximation dommages matériels(€)
16/06/2013 - 17/06/2013	Lac, étang, marais, lagune,Ecoulement sur route,Crue nivale,Nappe affleurante,Lave torrentielle, coulée de boue, lahar,Ruissellement urbain,Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures)	de 1 à 9 morts ou disparus	300M-3G
26/02/2010 - 27/02/2010	rupture d'ouvrage de défense,Action des vagues,Mer/Marée	de 10 à 99 morts ou disparus	300M-3G
24/12/1999 - 27/12/1999	Action des vagues,Crue pluviale (temps montée indéterminé),rupture d'ouvrage de défense,Mer/Marée,rupture d'ouvrage de défense	de 10 à 99 morts ou disparus	inconnu
12/12/1981 - 16/12/1981	Action des vagues,Mer/Marée,Crue pluviale (temps montée indéterminé)	inconnu	inconnu
31/07/1963 - 05/08/1963	Crue pluviale (temps montée indéterminé),non précisé	inconnu	inconnu
07/12/1944 - 09/12/1944	Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures),Crue nivale	inconnu	inconnu
08/03/1927 - 11/03/1927	rupture d'ouvrage de défense,Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures)	de 1 à 9 morts ou disparus	inconnu
09/01/1924 - 09/01/1924	Mer/Marée,Action des vagues	de 1 à 9 morts ou disparus	inconnu
22/06/1875 - 23/06/1875	Lave torrentielle, coulée de boue, lahar,Crue nivale,Crue pluviale (temps montée indéterminé)	de 100 à 999 morts ou disparus	inconnu

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Inondation : Non

? La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau. Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ». Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA PRÉSENCE D'ARGILE ?

Localisation exposée aux retrait-gonflements des sols argileux : **Oui**

Type d'exposition de la localisation : **Aléa faible**

? Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).



Source: BRGM-MTES

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Retrait-gonflements des sols argileux : **Non**



Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES MOUVEMENTS DE TERRAIN ?

Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500 m : **Non**

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Mouvements de terrain : **Non**



Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subite, peut mettre en danger les constructions et les habitants.

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'UNE CAVITÉ SOUTERRAINE ?

Cavités recensées dans un rayon de 500 m : **Non**

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

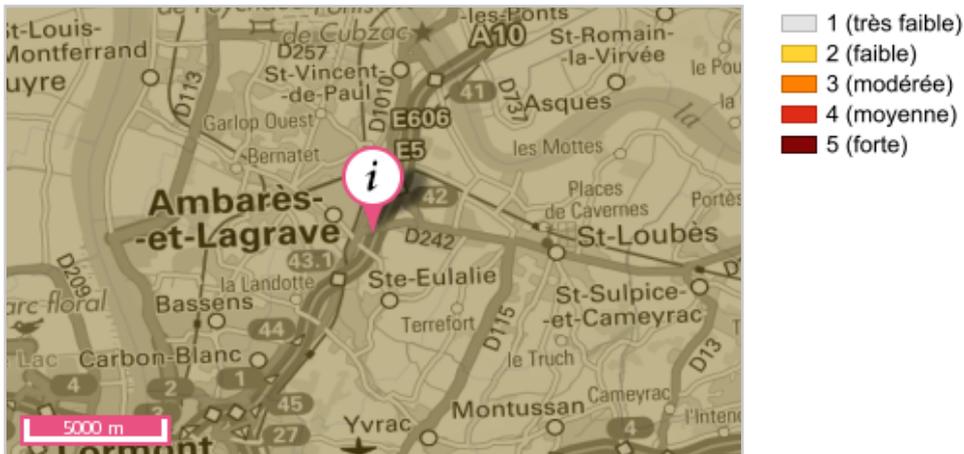
La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Cavités souterraines : **Non**

? Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

QUELLE EST L'EXPOSITION SISMIQUE DE LA LOCALISATION ?

Type d'exposition de la localisation : 2 - FAIBLE

? Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.



LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Séismes : Non

? Cette rubrique recense les différents sites qui accueillent ou ont accueilli dans le passé des activités polluantes ou potentiellement polluantes. Différentes bases de données fournissent les informations sur les Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL), les Secteurs d'information sur les sols (SIS) introduits par l'article L.125-6 du code de l'environnement et les Anciens sites industriels et activités de service (BASIAS).

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE DE SITES POLLUÉS OU POTENTIELLEMENT POLLUÉS (BASOL) ?

Localisation exposée à des sites pollués ou potentiellement pollués dans un rayon de 500 m : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICE (BASIAS) ?

Présence d'anciens sites industriels et activités de service dans un rayon de 500 m : Oui

? Sur cette carte, sont indiqués les anciens sites industriels et activités de service recensés à partir des archives disponibles, départementales et préfectorales.... La carte représente les implantations dans un rayon de 500 m autour de votre localisation.



Source: BRGM

- Sites Basias (XY du centre du site)
- Sites Basias (XY de l'adresse du site)
- Zone de recherche

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA RÉGLEMENTATION SUR LES SECTEURS D'INFORMATION
DES SOLS (SIS) ?

Présence de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans un rayon de 1000 m : Non

? Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée pour la protection de l'environnement. Cette ICPE est classée dans une nomenclature afin de faire l'objet d'un suivi et d'une autorisation par un de l'état en fonction de sa dangerosité.

LA LOCALISATION EST-ELLE ÊTRE IMPACTÉE PAR DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES ?

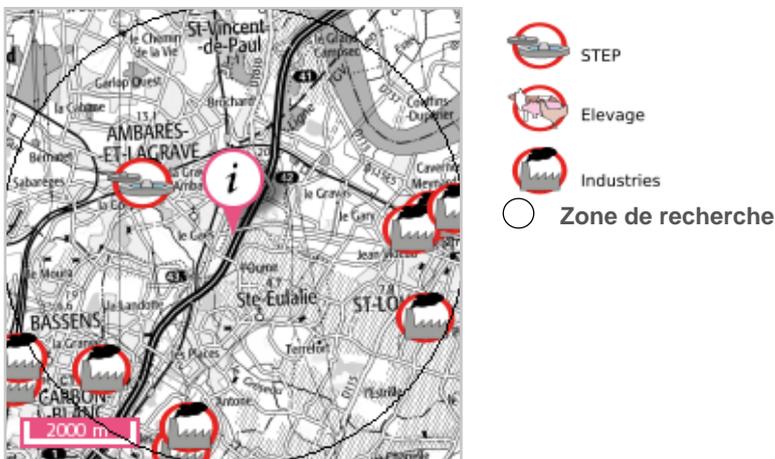
Nombre d'installations industrielles concernant votre localisation dans un rayon de 500 m : 0

Nombre d'installations industrielles impactant votre localisation dans un rayon de 1000 m : 0

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES REJETS POLLUANTS ?

Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants concernant votre localisation dans un rayon de 5 km : 18

? Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.



Source: BRGM

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRT Installations industrielles : Non



Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement.

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'UNE CANALISATION DE MATIÈRES DANGEREUSES ?

Localisation exposée à des canalisations de matières dangereuses dans un rayon de 500 m : **Non**



Une installation industrielle mettant en jeu des substances radioactives de fortes activités est réglementée au titre des « installations nucléaires de base » (INB) et est alors placée sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

LA LOCALISATION EST-ELLE CONCERNÉE PAR UNE INSTALLATION NUCLÉAIRE ?

Localisation exposée à des installations nucléaires recensées dans un rayon de 10 km : **Non**

Localisation exposée à des centrales nucléaires recensées dans un rayon de 20 km : **Non**

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Définition juridique (source : décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 et décret n° 2004-554 du 9 juin 2004)

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 a défini un partage de responsabilité entre le préfet et le maire pour l'élaboration et la diffusion des documents d'information. La circulaire d'application du 21 avril 1994 demandait au préfet d'établir un dossier départemental des risques majeurs (DDRM) listant les communes à risque et, le cas échéant, un dossier communal synthétique (DCS). La notification de ce DCS par arrêté au maire concerné, devait être suivie d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) établi par le maire, de sa mise en libre consultation de la population, d'un affichage des consignes et d'actions de communication.

Le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 qui complète le précédent, conforte les deux étapes-clé du DDRM et du DICRIM. Il modifie l'étape intermédiaire du DCS en lui substituant une transmission par le préfet au maire, des informations permettant à ce dernier l'élaboration du DICRIM.

Catastrophe naturelle

Définition juridique (source : guide général PPR)

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: «sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ». La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion «d'intensité anormale» et le caractère «naturel» d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare «l'état de catastrophe naturelle».

Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)

Définition juridique (source: <http://www.prim.net>)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) créé par la loi du 2 février 1995 constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

Il est défini par les articles L562-1 et suivants du Code de l'environnement et doit être réalisé dans un délai de 3 ans à compter de la date de prescription. Ce délai peut être prorogé une seule fois de 18 mois. Le PPRN peut être modifié ou révisé.

Le PPRN est une servitude d'utilité publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en terme d'indemnisations pour catastrophe naturelle.

Le dossier du PPRN contient une note de présentation du contexte et de la procédure qui a été menée, une ou plusieurs cartes de zonage réglementaire délimitant les zones réglementées, et un règlement correspondant à ce zonage.

Ce dossier est approuvé par un arrêté préfectoral, au terme d'une procédure qui comprend l'arrêté de prescription sur la ou les communes concernées, la réalisation d'études pour recenser les phénomènes passés, qualifier l'aléa et définir les enjeux du territoire, en concertation avec les collectivités concernées, et enfin une phase de consultation obligatoire (conseils municipaux et enquête publique).

Le PPRN permet de prendre en compte l'ensemble des risques, dont les inondations, mais aussi les séismes, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les avalanches, etc. Le PPRN relève de la responsabilité de l'État pour maîtriser les constructions dans les zones exposées à un ou plusieurs risques, mais aussi dans celles qui ne sont pas directement exposées, mais où des aménagements pourraient les aggraver. Le champ d'application du règlement couvre les projets nouveaux, et les biens existants. Le PPRN peut également définir et rendre obligatoires des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde.

Pour obtenir plus de définitions merci de vous référer au glossaire du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://glossaire.prim.net/>.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 16

Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
33PREF19990422	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
33PREF20090390	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009

Inondations et coulées de boue : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
33PREF19830362	18/07/1983	18/07/1983	15/11/1983	18/11/1983
33PREF19840003	23/01/1984	23/01/1984	11/05/1984	24/05/1984
33PREF19870014	23/09/1986	24/09/1986	27/01/1987	14/02/1987
33PREF20131703	26/07/2013	27/07/2013	10/09/2013	13/09/2013

Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
33PREF19960044	01/06/1995	30/09/1995	03/04/1996	17/04/1996

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 7

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
33PREF19980051	01/10/1995	30/06/1998	22/10/1998	13/11/1998
33PREF20030043	01/01/2002	31/12/2002	30/04/2003	22/05/2003
33PREF20052239	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005
33PREF20080185	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008
33PREF20080186	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
33PREF20131433	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
33PREF20131560	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012

Tempête : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
33PREF19820390	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982
33PREF19830364	18/07/1983	18/07/1983	25/11/1983	01/12/1983

Ce document est une synthèse non exhaustive des risques naturels et/ou technologiques présents autour d'un lieu choisi par l'internaute. Il résulte de l'intersection géographique entre une localisation donnée et des informations aléas, administratives et réglementaires. La localisation par adresse, pointage sur la carte, ou par GPS, présente des imprécisions dues à divers facteurs : lecture du positionnement, qualité du GPS, référentiel utilisé pour la géolocalisation des données. En ce qui concerne les zonages, la précision de la représentation sur Géorisques par rapport aux cartes de zonage papier officielles n'est pas assurée et un décalage entre les couches est possible. Seules les données ayant fait l'objet par les services de l'Etat, d'une validation officielle sous format papier, font foi. Les informations mises à disposition ne sont pas fournies en vue d'une utilisation particulière, et aucune garantie n'est apportée quant à leur aptitude à un usage particulier.

Description des données

Le site Géorisques.gouv.fr, développé par le BRGM en copropriété avec l'Etat représenté par la direction générale de la prévention des risques (DGPR), présente aux professionnels et au grand public une série d'informations relatives aux risques d'origine naturelle ou technologique sur le territoire français. L'accès et l'utilisation du site impliquent implicitement l'acceptation des conditions générales d'utilisation qui suivent.

Limites de responsabilités

Ni la DGPR, ni le BRGM ni aucune partie ayant concouru à la création, à la réalisation, à la diffusion, à l'hébergement ou à la maintenance de ce site ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect consécutif à l'accès et/ou utilisation de ce site par un internaute. Par ailleurs, les utilisateurs sont pleinement responsables des interrogations qu'ils formulent ainsi que de l'interprétation et de l'utilisation qu'ils font des résultats. La DGPR et le BRGM n'apporte aucune garantie quant à l'exactitude et au caractère exhaustif des informations délivrées. Seules les informations livrées à notre connaissance ont été transposées. De plus, la précision et la représentativité des données n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, dans la mesure où ces informations n'ont pas systématiquement été validées par la DGPR ou le BRGM. De plus, elles ne sont que le reflet de l'état des connaissances disponibles au moment de leur élaboration, de telle sorte que la responsabilité de la DGPR et du BRGM ne saurait être engagée en cas où des investigations nouvelles amèneraient à revoir les caractéristiques de certaines formations. Même si la DGPR ou le BRGM utilise les meilleures techniques disponibles à ce jour pour veiller à la qualité du site, les éléments qu'il comprend peuvent comporter des inexactitudes ou erreurs non intentionnelles. La DGPR et le BRGM remercie par avance les utilisateurs de ce site qui voudraient bien lui communiquer les erreurs ou inexactitudes qu'ils pourraient relever. Les utilisateurs de ce site consultent à leurs risques et périls. La DGPR et le BRGM ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu ni le fait que le serveur de ce site soit exempt de virus ou d'autre élément susceptible de créer des dommages. La DGPR et le BRGM peut modifier le contenu de ce site sans avertissement préalable.

Droits d'auteur

Le «Producteur» garantit au «Réutilisateur» le droit personnel, non exclusif et gratuit, de réutilisation de «l'Information» soumise à la présente licence, dans le monde entier et pour une durée illimitée, dans les libertés et les conditions exprimées ci-dessous. Vous êtes Libre de réutiliser «L'information» :

- Reproduire, copier, publier et transmettre « l'Information » ;
- Diffuser et redistribuer «l'Information» ;
- Adapter, modifier, extraire et transformer à partir de «l'Information», notamment pour créer des «Informations dérivées» ;
- Exploiter « l'Information » à titre commercial, par exemple en la combinant avec d'autres «Informations», ou en l'incluant dans votre propre produit ou application. sous réserve de mentionner la paternité de «l'Information» :
 - sa source (a minima le nom du «Producteur») et la date de sa dernière mise à jour.

Le «Ré-utilisateur» peut notamment s'acquitter de cette condition en indiquant un ou des liens hypertextes (URL) renvoyant vers «l'Information» et assurant une mention effective de sa paternité. Cette mention de paternité ne doit ni conférer un caractère officiel à la réutilisation de «l'Information», ni suggérer une quelconque reconnaissance ou caution par le «Producteur», ou par toute autre entité publique, du «Ré-utilisateur» ou de sa réutilisation.

Accès et disponibilité du service et des liens

Ce site peut contenir des liens et références à des sites Internet appartenant à des tiers. Ces liens et références sont là dans l'intérêt et pour le confort des utilisateurs et ceci n'implique de la part de la DGPR ou du BRGM ni responsabilité, ni approbation des informations contenues dans ces sites.